

ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE
L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE

ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE L'ÉTS



Avis de convocation de la 4^e assemblée régulière
du 39^e Conseil d'administration tenue le
29 août 2018 au A-4010 à 17 h 30

22 août 2018

ORDRE DU JOUR

- 1.0. *Procédures*
 - 1.1. *Présidium*
 - 1.2. *Ordre du jour*
 - 1.3. *Procès-verbaux*
- 2.0. *Informations*
- 3.0. *Budgets*
- 4.0. *Entreprise AÉÉTS*
- 5.0. *Procédure Molson*
- 6.0. *Élections*
- 7.0. *CQI 2020*
- 8.0. *JDG 2020*
- 9.0. *Varia*
- 10.0. *Levée*

AVIS DE MOTION

Cession de bail à l'attention de l'ÉTS

Il est résolu d'autoriser la cession des entreprises « le dépanneur étudiant l'Ingénium » et « le Resto-Pub 100 Génies » à Entreprises AÉÉTS, sous conditions d'obtenir toute autorisation nécessaire à ce transfert dont notamment, mais sans s'y limiter, l'accord écrit de l'École de technologie supérieure à la cession des baux nécessaires à l'exploitation continue de ces entreprises, l'obtention de tout permis nécessaire à l'exploitation continue de ces entreprises, ainsi que la conclusion d'une convention de cession d'actifs entre l'AÉÉTS et Entreprises AÉÉTS;

il est également résolu d'autoriser et de mandater les dirigeants de l'AÉÉTS à prendre les moyens nécessaires et à signer les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CO CQI 2020

Que Léonore Jean-François, Léanne Dutil et Alexandre Doyle tiennent un point d'information de 35 minutes suivi d'une période de question de 10 minutes sur le sujet « CO CQI 2020 »

Considérant la présentation faite par des membres du "CO CQI 2020";

Considérant la composition complète du comité organisateur;

Considérant l'expérience du dit comité;

Considérant l'avancement de ceux-ci;

Considérant la demande de la CRÉIQ d'avoir l'appui de son association étudiante pour officialisé le dépôt de la candidature;

Que l'AÉÉTS appuie la candidature du CO CQI 2020, Léonore Jean-François comme présidente, Vincent Clément comme Vice-président aux finances, Léanne Dutil comme Vice-présidente aux commandites, Jessy Anglehart-Nunes comme Vice-président aux communications, Alexandre Doyle comme Vice-président à la logistique et Bryan Gingras comme Vice-président aux compétitions.

Que l'AÉÉTS mandate ce même CO de présenter sa candidature, au CR1 du 15-16 septembre, pour l'organisation de l'édition 2020 de la Compétition Québécoise d'Ingénierie à l'ÉTS.

pièces jointes:

- [Candidature de l'ÉTS à titre de comité organisateur de la CQI 2020.pdf](#)
- [Budget préliminaire CQI2020.pdf](#)
- [CQI 2020 - plan des communications préliminaires.pdf](#)

Élections

Considérant les vacances de plusieurs postes;

Considérant la fin de mandat de certaines personnes au cours de la session d'automne 2018;

Considérant que ces postes doivent être comblés;

Que l'on autorise des élections en conseil d'administration le 2 octobre 2018 malgré l'article 12.4 du *Volume IV - Code de procédure de scrutins*;

Que l'on déclenche des élections pour les postes suivants à partir du 4 septembre 2018 :

- Vice-présidence des services
- Vice-présidence aux communications
- Vice-présidence des affaires académiques
- Représentant(e) étudiant(e) de/du :
 - 3e cycle (doctorat)
 - Génie électrique (ELE)
 - Génie des technologies de l'information (TI)
 - Génie des opérations et de la logistique (GOL)
 - Cheminement universitaire en technologie (cursus)
- Responsable à la condition étudiante
- Responsable du regroupement des activités des clubs étudiants (RACÉ)
- Responsable des résidences
- Responsable des partenariats
- Représentant(e) étudiant(e) au CA de l'ÉTS
- Représentant(e) étudiant(e) à la commission des études (2)

Que ces élections suivent le calendrier suivant :

- Période de mise en candidature : 4 septembre - 14 septembre
- Période de délibération et mise en candidature tardive : 15 septembre - 20 septembre
- Période de délibération : 21 septembre au 26 septembre
- Période de scrutin : 27 septembre au 2 octobre
- Élections en CA : 3 octobre

JDG 2020

Considérant la formation d'un comité de la CRÉIQ visant à changer la culture des jeux et en améliorer la formule

Considérant la formation d'un comité de gouvernance formé du comité organisateur des JDG 2020, de représentant(e)s de l'AEETS, des SAE, du service de la sécurité et de la prévention de L'ETS et de membres de la direction

Considérant le succès des mesures de sécurité, logistiques et disciplinaires recommandées par le comité ad hoc de la CRÉIQ appliqué à l'édition 2017

Considérant les démarches responsables du comité organisateur candidat

Considérant que le contexte entourant les Jeux de génie est actuellement différent de 2016

Considérant le niveau de suivi des événements majeurs effectué par le CA de la CRÉIQ

Que l'on reconsidère la motion 4.5 du CA-2016-01-13_36_010_Privé stipulant

considérant que le budget comité organisateur des jeux de génie 2016 va être déficitaire suite au dégât de la salle de bal

considérant que ces dégât on était réalisé par l'ensemble des délégations présentes

considérant que la résolution de la CREIQ CA20140309-09 et Caucus20140309-05 en pièce jointe considérant que les dégâts sont estimés à 56k\$ avec taxes

que l'AEETS paye 5 000 \$ venant de la ligne contingences

que l'AEETS recommande qu'elle avance le reste du déficit à la CREIQ sans frais avec remboursement dans les deux ans.

que l'Aeets recommande à la CREIQ de demander un remboursement de ce déficit aux délégations ayant participé au Jeu de Génie 2016. Ce déficit sera facturé aux délégations au proratas du nombre de délégués par délégation. Les délégations auront un an pour rembourser la CREIQ.

Que l'aeets recommande à la CREIQ que les participation aux Jeux de génie 2017 soit conditionnelle au remboursement de ce dit montant par délégations

que l'AEETS ne s'engage pas à reprendre les Jeux de génie dans quatre ans.

Considérant le changement de culture et le travail du comité de redressement de la culture des événements majeurs de la CRÉIQ par rapport aux incident de l'édition 2016 des Jeux de génie

Considérant que l'édition 2016 des Jeux de génie fut un cas spécifique et que les deux dernières éditions, soit 2017 et 2018, se sont déroulées sans anicroches du genre

Considérant la formation d'un comité de la CRÉIQ visant à changer la culture des jeux et en améliorer la formule

Considérant la formation d'un comité multipartite de gouvernance formé du comité organisateur des JDG 2020, des SAE et de représentant de la direction,

Considérant le travail préparatoire du comité organisateur en place présenté dans le document « Candidature de l'ÉTS à titre de comité organisateur des Jeux de génie du Québec 2020 » et « documentation supplémentaire » en pièce jointe

Que l'AÉÉTS présente sa candidature pour l'organisation de l'édition 2020 des Jeux de Génie

Que l'AÉÉTS appuie la candidature d'Anne-Sophie Lachapelle comme présidente et de Jasmine Dufort comme Vice-présidente aux finances du comité organisateur des Jeux de Génie 2020

pièces jointes :

[Candidature de l'ÉTS à titre de comité organisateur des Jeux de génie du Québec 2020 documentation supplémentaire](#)

Considérant le contexte dans lequel la motion 4.5 du CA-2016-01-13_36_010_Privé a été adoptée

Considérant le niveau de risque que représentent encore la tenue des Jeux de génie

Que l'AÉÉTS réaffirme l'importance de la politique de discipline et de dépôt de la CRÉIQ
Que l'AÉÉTS réaffirme l'importance de la responsabilisation des participants et participantes aux Jeux de génie

Procédure Molson

Considérant la nouvelle entente Molson 2018-2020

Considérant que le nombre de caisse métrique ne cesse de diminuer

Considérant qu'une telle motion permettra à l'AÉÉTS d'améliorer à long terme son pouvoir de négociation

Considérant complexité de la gestions des différents comptes concernant l'achat de bière

Que tous les comités et délégation de l'AÉÉTS soit soumis à l'EXCLUSIVITÉ MOLSON

Que tous les comités et délégation de l'AÉÉTS respectent la "Procédure Molson 2018-2020"

Que tous achats de bière doivent passer par le vice-président des affaires internes

Que tous les comités et délégation ne respectant pas l'entente soit imputé de la différence des coût